

## **L'accord sur l'amélioration des carrières coûterait de 4,5 à 5 milliards d'euros par an en 2020, selon la Cour. Sa validation est suspendue à la décision de Force ouvrière.**

De 2,5 à 3 milliards d'euros pour l'Etat et de 4,5 à 5 milliards d'euros pour la totalité de la fonction publique par an à l'horizon 2020. C'est ce que coûterait, selon la Cour des comptes, l'amélioration des carrières des fonctionnaires négociée par Marylise Lebranchu avec les syndicats en juillet. Un accord que ceux-ci ont jusqu'au 30 septembre pour parapher ou non. Les magistrats de la rue Cambon sont sévères. Ils évoquent « *des mesures d'économies annoncées en contrepartie dont certaines sont encore imprécises et difficilement chiffrables, [qui] seront en toute hypothèse insuffisantes pour compenser totalement ce coût* ».

En savoir plus sur [http://www.lesechos.fr/journal20150910/lec1\\_france/021315456311-fonctionnaires-la-cour-des-comptes-alerte-sur-le-cout-de-laccord-sur-les-carrieres-1154134.php?lasrfu6wV4DHgJre.99](http://www.lesechos.fr/journal20150910/lec1_france/021315456311-fonctionnaires-la-cour-des-comptes-alerte-sur-le-cout-de-laccord-sur-les-carrieres-1154134.php?lasrfu6wV4DHgJre.99)